



Communauté de Communes
Aire Cantilienne

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 du mois d'octobre à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 3 octobre 2014, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

Étai(en)t présent(s) : Michel DAGNIAUX, Eric AGUETTANT, Roger POTIN-VESPERAS (Commune d'Apremont) ; Amédée BUSSIERE, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLEMET (Commune d'Avilly-Saint-Léonard) ; Eric WOERTH, Claude VAN LIERDE, Laetitia KOCH, (Commune de Chantilly) ; François DESHAYES, Perrine VIRGITTI, Yves DULMET, Sophie DESCAMPS (Commune de Coye-la-Forêt) ; Jeanou MOREAU, Didier BRICHE, Marie-Françoise TREVISSOI (Commune de Gouvieux) ; Daniel DRAY, Marie-Claire GIBERGUES, Philippe ESPERCIEUX (La Chapelle-en-Serval) ; Nicole LADURELLE, Martine MAHAUT, Sébastien COQUEREAU (Commune de Lamorlaye) ; Christian LAMBLIN, Danièle DAISER, François ROUET (Commune de Mortefontaine) ; Henri HERRY, Laure LIMOGES, Jean-Michel BUISSON (Commune d'Orry-la-Ville) ; Michel MANGOT, Jean-Pierre LEMAISTRE (Commune de Plailly) ; Corry NEAU, Marcel SARAMITO (Commune de Vineuil Saint Firmin).

Avai(en)t donné pouvoir : Mélanie CRONNIER (Commune de Chantilly) à Claude VAN LIERDE (Commune de Chantilly) ; Yves CARINI (Commune de Chantilly) à Laetitia KOCH (Commune de Chantilly) ; Patrice MARCHAND (Commune de Gouvieux) à Didier BRICHE (Commune de Gouvieux) ; Michel MADELEINE (Commune de Lamorlaye) à Nicole LADURELLE (Commune de Lamorlaye) ; Didier GARNIER (Commune de Lamorlaye) à Eric WOERTH (Commune de Chantilly) ; Xavier VAN GEIT (Commune d'Orry-la-Ville) à Henri HERRY (Commune d'Orry-la-Ville) ; André GILLOT (Commune de Vineuil Saint Firmin) à Corry NEAU (Commune de Vineuil Saint Firmin).

Étai(en)t excusé(s) : Jérôme BREUZET (Commune de Gouvieux).

Secrétaire de séance : Sébastien COQUEREAU.

Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :

Pris acte de l'avancée de la création d'un service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols.

Approuvé les conventions de mise en place des composteurs en pied d'immeuble la résidence « La Sauteur », sise 6 bis Route des Etangs à COYE-LA-FORET, et au restaurant scolaire du « Coq Chantant », sis 24 allée du Valois à CHANTILLY, et **autorisé** le Président à signer lesdites conventions.

S'est prononcé favorablement sur la mise en place de la Redevance Incitative sur l'Aire Cantilienne à compter de 2016.

Exonéré de TEOM pour l'année 2015 les établissements en ayant formulé la demande au préalable et cités ci-dessous :

Etablissement	Adresse	Commune
Carrefour Market	79, avenue de la Libération	60260 Lamorlaye
Bricomarché	BP 11 ZA route de la Seigneurie	60260 Lamorlaye
Carrefour Market	Allée de l'Europe	60500 Chantilly
Simply Market	3, place Omer Vallon	60500 Chantilly
ERDF	26, rue des Cascades	60500 Chantilly
Dolce Chantilly	Route d'Apremont	60500 Vineuil-Saint-Firmin
Château Montvillargenne	Avenue François Mathet	60270 Gouvieux
CESAP Foyer Saint Romain	1, bis rue de Chantilly	60271 Gouvieux Cedex
Château Hôtel Mont Royal	Route de Plailly	60520 La Chapelle-en-Serval
SAS SERDIS (Leclerc)	RD 922	60520 La Chapelle-en-Serval
LV SERDIS (Leclerc Voyages)	RD 922	60520 La Chapelle-en-Serval
Sandy Parf (Ego Parfumerie)	RD 922	60520 La Chapelle-en-Serval
Parc Astérix		60128 Plailly
Locaux situés zone « SEMB », et imprimerie « Roto Press Graphic » (références cadastrales AE 132, 137, 138, 139 et 141 – propriétaires : SARL SEMB (M. Bonn-Cléret), et Roto Press Graphic), à La Chapelle-en-Serval		
Locaux de la SCI « Le Noyer » (parcelle cadastrée E 1333) à La Chapelle-en-Serval		
Immeuble du lieudit « La Grande Mare » (parcelle cadastrée B13) à La Chapelle-en-Serval		

S'est prononcé sur le scénario retenu pour le projet d'extension et de modernisation de la piscine Aqualis.

Approuvé la convention entre la CCAC et le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOHD) relative à la participation financière de l'Aire Cantilienne dans le cadre du déploiement du très haut débit pour l'année 1 du programme (commune de

Gouvieux), **approuvé** le choix du versement unique à cet effet et **autorisé** le président à signer ladite convention.

Approuvé la convention de fonds de concours entre la CCAC et la commune de Gouvieux relative à la participation financière dans le cadre du déploiement du très haut débit sur la commune de Gouvieux et **autorisé** le Président à signer ladite convention.

Pris acte de la procédure de passation d'un marché de maintenance et d'amélioration des équipements de vidéo protection.

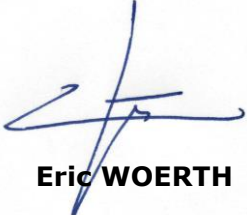
Approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiative Oise Sud d'un montant de 3 000 €.

La séance est levée à 21 heures 50.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 10 octobre 2014

Le Président,



Eric WOERTH